

Conseil communal de Jalhay du 7 septembre 2020

27 points ont été présentés en séance publique à la salle des fêtes de Herbiester.

A l'unanimité, le conseil a :

- confirmé l'ordonnance de police du bourgmestre du 27 juillet 2020 rendant obligatoire le port du masque en certains endroits de notre commune durant la pandémie du Covid-19.
- autorisé la célébration de mariages le jour férié du 1^{er} mai 2021.
- approuvé la décision d'ester en justice pour permettre d'exproprier, pour cause d'utilité publique, des biens immeubles situés à Herbiester, en vue de créer un demi-tour avec élargissement d'un tronçon de la voirie communale, anciennement chemin vicinal n° 52.
- approuvé le marché public concernant l'acquisition d'une station de distribution et de gestion de carburant transportable (montant estimé : 34.775 €)
- approuvé la décision de passer un marché public de remplacement de l'éclairage public par un éclairage plus économique avec l'Intercommunale RESA SA (durée : 8 ans - montant 236.078 € pour 2020 dont 42000 € à charge de la commune).
- approuvé le recours aux services proposés par la centrale d'achat d'IMIO SCRL pour la mise à disposition d'une solution de gestion des ressources humaines, de la paie et du pointage.
- approuvé la modification des statuts de l'ASBL « Agence Immobilière Sociale (AIS) de la Haute Ardenne ».
- approuvé les points à l'ordre du jour des Assemblées générales ordinaires des Intercommunales du Centre d'Accueil « Les Heures Claires (C.A.H.C.) » et AQUALIS du mois de septembre.
- approuvé la désignation d'une nouvelle déléguée (l'échevine Victoria Vandenberg) à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration des ASBL « Comité culturel de Sart-Jalhay », « Centre culturel Spa-Jalhay-Stoumont » et « Fédération du Tourisme de la Province de Liège ».
- approuvé le remplacement d'un délégué effectif démissionnaire par un délégué suppléant (Victoria Vandenberg) dans l'ASBL « Commission de Gestion du Parc Naturel Hautes Fagnes Eifel ».
- approuvé le remplacement d'un délégué à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration de l'ASBL « Association de gestion du complexe touristique de la Gileppe et Environs » par Victoria Vandenberg.
- adopté une convention de mise à disposition d'une collection à finalité encyclopédique assurée par l'opérateur réseau verviétois de la lecture publique à destination de l'opérateur direct de lecture publique dans le cadre du réseau de lecture publique de Jalhay.
- adopté les règlements complémentaires de circulation portant sur la modification (à savoir l'élargissement dû à la construction de nouvelles maisons) des agglomérations de Foyr, Arbespine et Solwaster.
- adopté les règlements complémentaires de circulation portant sur la limitation de vitesse à 30 km/heure dans toute l'agglomération de Solwaster, à 50km/h dans le village de Royompré et à 50 km/h dans le village de Surister, à proximité de la plaine de jeux. Solwaster sera le premier village de Wallonie où la vitesse est limitée légalement à 30km/h (la limitation en vigueur préalablement à cette adoption était

illégal et les citoyens roulant trop vite ne pouvaient dès lors pas être sanctionnés). Le groupe Choisir Ensemble a demandé à ce que la vitesse soit limitée également à 30 km/h dans le centre de Herbiester. Le bourgmestre a répondu qu'un PCM (plan communal de mobilité) étudiera toutes demandes y relatives.

- approuvé le projet d'Arrêté ministériel relatif à la création d'un passage pour piétons à Tiège (N640) devant la crèche.

Le Conseil communal a pris acte :

- de la vérification trimestrielle de la situation de caisse.
- des dépenses (estimées à 60.000 €) et recettes relatives à la pandémie du Covid-19.
- du remplacement d'un délégué dans l'ASBL « Office du Tourisme de Jalhay-Sart (O.T.J.S.) par Victoria Vandenberg, l'échevine du tourisme.

Malgré l'abstention du groupe Choisir Ensemble, le Conseil a adopté le règlement complémentaire de circulation portant sur le marquage de 4 ou 5 emplacements de stationnement à Solwaster, place Lambert Laurent.

Bien que l'opposition se soit abstenue, le Conseil communal a approuvé la première modification budgétaire 2020 de la Commune (boni à l'exercice propre de 6.483 € et 594.482 € en tenant compte des exercices précédents).

Dans les divers :

- le groupe Choisir Ensemble a évoqué plusieurs accidents (dont un mortel) dus à des vitesses excessives. Il a dès lors demandé des adaptations (un stop au carrefour venant de Jehanster avec la route de Verviers, alors que les lieux viennent d'être récemment sécurisés par le SPW et une limitation de la vitesse à 70km/h avant la descente du bois de Jalhay). Ce sont des routes régionales qui ne sont pas de la compétence communale et le SPW ne fera rien tant que le nombre d'accidents graves n'est pas suffisamment important, car le SPW travaille sur base de statistiques, dicit l'échevin de la mobilité.
- des caméras de surveillance ont été demandées par l'opposition pour éviter les dépôts clandestins de déchets ; le bourgmestre a réitéré son refus, expliquant que le territoire communal est trop grand pour installer des caméras.

Cordialement,

Luc Becker, Coordinateur du groupe AC